

ASSEMBLÉE NATIONALE

Commission des transports et de l'environnement

CONSULTATIONS

Projet de loi no 92

*Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer
leur protection*

MÉMOIRE

Septembre 2008



Projet de loi no 92
Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection

MÉMOIRE

TABLE DES MATIÈRES

Notre propos	page 1
L'eau du Québec et le Saint-Laurent	
Recommandation no 1	2
La démarche législative du projet de loi	
Recommandation no 2	4
La gestion par plans directeurs	
Recommandation no 3	5
Recommandation no 4	
Conclusion	
ANNEXES	
Présentation de l'organisme <i>Les Amis de la vallée du Saint-Laurent</i>	6
Liste des membres du conseil d'administration	8
Principales réalisations	9
Publications	
Activités	
Participations	11
Mémoires et interventions publiques	
Publication interne	13



LES AMIS DE LA VALLÉE DU
SAINT-LAURENT

Projet de loi no 92
***Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer
leur protection***

MÉMOIRE

Notre propos

Considérant l'objet du projet de loi no 92 d'affirmer « le caractère collectif des ressources en eau » et de « renforcer leur protection », le présent mémoire se propose de traiter de la pertinence et de l'intérêt de faire place au Saint-Laurent dans cette démarche législative.

Mentionnons cependant tout d'abord que nous appuyons les principes et les dispositions énoncés dans le projet de loi quant à la propriété publique de l'eau et à la nécessité de la rendre disponible à des fins d'alimentation et d'hygiène, d'en assurer la protection, la restauration et la mise en valeur et d'en contrôler les transferts et les prélèvements. Nous sommes particulièrement heureux de ce que le projet de loi statue sur la mise en œuvre au Québec de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, quoique nous regrettions que cette Entente, en limitant ce bassin à la hauteur de Trois-Rivières, ne tienne pas compte des effets qui s'exercent sur l'ensemble du cours du Saint-Laurent.

L'eau du Québec et le Saint-Laurent

L'eau du Québec se répartit entre deux ou trois grands bassins hydrographiques. Parmi ceux-ci le plus important dans la partie la plus habitée du Québec est le bassin du Saint-Laurent. (Pour être exact, il faudrait parler du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent mais il est admis, pour des raisons à la fois géographiques et politiques, de parler de façon distincte du bassin du Saint-Laurent.) Le bassin du Saint-Laurent se présente, comme tout bassin, avec deux types de composantes : d'une part les sous-bassins et d'autre part le Saint-Laurent lui-même, fleuve, estuaire et golfe. Les sous-bassins constituent des unités hydrographiques distinctes, indépendantes les unes des autres et essentiellement sans relation les unes avec les autres. Le Saint-Laurent est une composante unique, ne se situant pas « à côté » des sous-bassins mais à leur embouchure à tous, en faisant ainsi par le recueil de leurs eaux les parties intégrantes d'un système hydrique unique.

Le Saint-Laurent est donc une des composantes du système hydrique du Québec. Il n'est cependant pas une composante comme les autres. Non seulement il est l'aboutissement et le recueil de toutes les autres composantes de son bassin mais, considéré dans l'ensemble de ses caractères, des fonctions qu'il exerce et des usages qui s'y développent, il joue un rôle déterminant et d'une ampleur extrêmement vaste pour l'ensemble du Québec, ce qui n'est le cas d'aucune des autres composantes de ce système. La ressource eau du Québec habitée, c'est pour une très grande part, quantitativement d'abord, tous usages confondus

ensuite, le fait du Saint-Laurent. Il est, en tant même que ressource eau, l'axe central et structurant tant des écosystèmes que des établissements humains, des développements économiques et sociaux et de l'histoire politique et culturelle du Québec.

Compte tenu de cette situation, il apparaît que légiférer sur l'eau du Québec, c'est aussi légiférer en grande partie sur le Saint-Laurent et qu'au regard de cette démarche législative, le Saint-Laurent se présente comme une ressource d'un statut, d'une importance, d'une richesse, d'une polyvalence et d'une ampleur tout à fait particulières et spécifiques au sein de la ressource eau considérée dans sa totalité. Cela postule, au sein du traitement de l'eau considérée dans sa totalité, un traitement législatif particulier et spécifique.

C'est d'ailleurs ce que la Politique nationale de l'eau a perçu et proposé. À noter d'abord ce fait remarquable qu'au sein d'une approche gouvernementale d'ensemble de la question de l'eau, cette Politique consacre un chapitre distinct et spécifique au Saint-Laurent, ce qu'elle ne fait pour aucune autre ressource eau particulière. Et que dit-elle?

Le gouvernement du Québec reconnaît l'importance du Saint-Laurent, son caractère historique, économique, social, culturel et patrimonial ainsi que la richesse de ses milieux naturels. (4.3)

Les problématiques, enjeux, stratégies et objectifs généraux précisés et développés dans les différents plans de mise en valeur ou de gestion du Saint-Laurent (...) ont permis de mettre de l'avant les axes majeurs suivants (...) :

- reconnaître un statut particulier au Saint-Laurent, afin de rendre compte de l'importance de sa valeur intrinsèque pour les Québécois et les Québécoises;
- mettre en œuvre la gestion intégrée du Saint-Laurent. (ibid)

Ainsi le gouvernement s'engage à:

14. Traduire, par une reconnaissance officielle, sa vision du Saint-Laurent comme un patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur. (4.4)

15. Mettre en œuvre la gestion intégrée du Saint-Laurent (4.5)

Il nous paraît donc qu'une législation sur l'eau au Québec ne peut omettre de légiférer sur le Saint-Laurent et que ceci doit s'orienter vers la reconnaissance d'un statut distinct et spécifique, propre à rendre compte de sa valeur intrinsèque particulièrement éminente, supérieure, ample et diversifiée.

Recommandation no 1

- **Nous recommandons que le projet de loi no 92 reconnaisse le caractère distinct, unique, éminent et déterminant du Saint-Laurent à titre de ressource en eau et le déclare patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur.**

La démarche législative du projet de loi

Si nous considérons le projet de loi sous examen, la démarche conceptuelle qui le sous-tend dans ses sections de fond (I à IV) apparaît être celle-ci: L'eau de surface et l'eau souterraine sont des ressources d'intérêt vital. - Il est important de les préserver et de leur assurer une gestion répondant aux besoins des générations actuelles et futures. - Les ressources d'intérêt vital de la nation québécoise font partie de son

patrimoine commun, protégé notamment contre l'appropriation. – Il convient, pour être en mesure d'assurer à l'eau de surface et à l'eau souterraine la préservation et la gestion souhaitables, de reconnaître et de consacrer au niveau de la loi leur appartenance au patrimoine commun de la nation québécoise. – Il convient aussi, pour leur assurer une bonne gouvernance, de leur appliquer une gestion intégrée et concertée au niveau des unités hydrographiques que sont les bassins, les sous-bassins ou d'éventuels groupements de bassins (ou sous-bassins). – Cela se fera, pour chacune des unités hydrographiques, par la mise en place des instances pertinentes, l'élaboration de plans directeurs de l'eau et la détermination des conditions applicables à la réalisation et à la mise en œuvre de ces plans.

Ce qui frappe dans cette démarche au regard de ce qui a été dit précédemment de la spécificité du Saint-Laurent au sein des composantes du système hydrique du Québec est le caractère univoque de cette démarche. De l'eau, c'est de l'eau, semble dire le projet de loi, et de l'eau, voici comment, dans les grandes lignes, cela se gère, point. Concrètement, le projet de loi semble vouloir se limiter, dans ses sections de fond, à un projet de loi sur les sous-bassins du Saint-Laurent. Il est théoriquement applicable au Saint-Laurent lui-même, mais à condition de ne pas vouloir le traiter autrement que le reste du système, de ne pas le considérer comme revêtu, dans le système, d'une importance, d'une spécificité et d'une éminence de statut uniques et déterminantes.

Il nous paraît au contraire que le Saint-Laurent doit être traité autrement que le reste du système, tout en l'étant à l'intérieur de l'ensemble de ce système et en liaison avec lui. Cela doit se répercuter dans les dispositions touchant sa gestion. À l'intérieur de la gestion d'ensemble des ressources en eau du Québec, il doit être l'objet d'une gestion spécifique, distincte, dans les paramètres de référence de son élaboration et de ses dispositions, de la gestion prévue pour les autres unités hydrographiques. C'est d'ailleurs à nouveau, comme on l'a vu, ce que la Politique nationale de l'eau avait perçu et mettait de l'avant lorsqu'elle consacrait, cas unique dans cette Politique, une section particulière à la gestion du Saint-Laurent.

Pour ce qui est des paramètres de référence de cette gestion distincte à prévoir pour le Saint-Laurent, le premier sera, bien sûr, son statut de patrimoine national officiellement reconnu. Sans nécessairement avoir d'effet juridique direct, ce statut est propre à donner un fondement en même temps qu'une motivation à toute disposition spécifique qui serait prise en référence à ce statut d'éminence.

Un second paramètre sera la polyvalence extrêmement large et absolument unique du Saint-Laurent en matière de richesses écologiques, de ressources disponibles et utilisées, d'usages en cours ou potentiels, de rôles joués dans l'histoire, le développement, la qualité de vie et la culture du Québec. Aucune autre composante du système hydrique du Québec n'approche d'une telle polyvalence. D'où l'exigence d'une gestion aux facettes extrêmement multiples, avec une très grande ampleur de vues et de perspectives, un équilibre particulièrement délicat à respecter et une harmonisation de grande envergure à mettre en place.

En regard de cette polyvalence, un autre paramètre se devra d'être considéré : l'unité du Saint-Laurent. Malgré son extension physique et géographique, la diversité de ses parties et des régions qu'il traverse, la variété de ses richesses et des usages qui s'y déploient, le Saint-Laurent est une réalité hydrographique « une » et il doit être traité comme tel, ce qu'assurera une gestion proprement « intégrée ».

Un autre paramètre encore est le revers des deux précédents. La grandeur et la richesse du Saint-Laurent sont aussi sa fragilité. Une ressource aussi étendue, multiple, sollicitée et complexe est à la merci de tellement de facteurs de déstabilisation et de dégradation possibles que sa gestion doit être organisée avec un degré de préoccupation, d'attention, de détail et de rigueur exceptionnel.

Cette gestion aux paramètres spécifiques, à réaliser à l'intérieur de la gestion d'ensemble des ressources en eau du Québec et en liaison avec elle, devra, elle aussi, être réalisée de manière intégrée et concertée, comme le prévoit le projet de loi.

Recommandation no 2

- **Nous recommandons que le projet de loi no 92 spécifie que le Saint-Laurent doit être l'objet, à l'intérieur de la gestion des ressources en eau par unité hydrographique, d'une gestion distincte et spécifique, en même temps qu'intégrée et concertée, dont les paramètres de référence seront notamment son statut de patrimoine national, sa polyvalence en matière de richesses, de ressources, d'usages et de rôles, son unité et sa fragilité.**

La gestion par plans directeurs

Le projet de loi spécifie que la gestion des ressources en eau doit être réalisée de manière intégrée et concertée dans les unités hydrographiques. Il spécifie aussi que cette gestion doit se faire en référence d'une part aux orientations fondamentales d'une gestion intégrée et concertée éventuellement établies par le ministre, en référence d'autre part à un plan directeur de l'eau élaboré par une instance représentative du milieu dont il énumère un certain nombre de catégories de composantes et approuvé par le ministre. Il fait une liste de plusieurs des éléments dont le ministre peut préciser que le plan directeur doit en traiter, mais il ne va pas plus loin que de les nommer.

En ce qui a trait à la mise en œuvre du plan directeur de l'eau, le projet de loi énonce qu'elle fera partie, sans plus de précision, de la mission de l'instance représentative du milieu qui l'aura élaboré. Il énonce aussi que le plan sera transmis aux instances gouvernementales et municipales du territoire touché afin, sans plus ici non plus, qu'elles le prennent en considération dans l'exercice de leurs attributions.

Nous avons recommandé que le projet de loi intègre le Saint-Laurent, mais de façon distincte et spécifique, comme une des unités hydrographiques pour lesquelles il légifère, et qu'il dispose que le Saint-Laurent doit être l'objet, à l'intérieur de la gestion des ressources en eau, d'une gestion distincte et spécifique. Pour compléter la démarche en harmonie et en liaison avec les dispositions énoncées pour les autres unités hydrographiques, il reste et il suffit de disposer que cette gestion doit se faire en référence à un plan directeur aux paramètres distincts et spécifiques, élaboré et mis en œuvre par une instance représentative du Saint-Laurent aux composantes relevant de catégories en partie spécifiques, et approuvé par le ministre. Il reste et il suffit également de disposer que ce plan sera transmis aux instances gouvernementales et nationales dont les attributions ont un lien avec le Saint-Laurent et aux instances régionales et municipales qui en sont riveraines. Il reste et il suffit enfin de faire une liste d'un certain nombre d'éléments dont le ministre peut préciser que ce plan directeur doit en traiter. Ces éléments pourront certainement être en partie les mêmes que pour les plans directeurs des unités hydrographiques indistinctement prises mais, en référence notamment aux paramètres que nous avons proposés, il devra y en avoir d'autres.

Nous énumérons ici quelques volets du développement d'une société comme la nôtre qui tiennent spécifiquement à la présence du Saint-Laurent comme unité hydrographique au cœur du Québec et au rôle d'axe central et structurant qu'il y joue. Ils pourraient être ajoutés dans le projet de loi parmi les éléments dont le plan directeur du Saint-Laurent doit traiter. Et de même qu'il suffit au projet de loi dans son état actuel de s'en tenir à une énumération des éléments à traiter pour les plans directeurs des unités hydrographiques indistinctement prises, de même il suffira, pour le plan directeur du Saint-Laurent, que le projet de loi s'en tienne à une énumération parmi, par exemple, les éléments spécifiques suivants: l'eau du Saint-Laurent, ses débits, ses niveaux, et sa dépendance de l'eau des Grands Lacs; les écosystèmes du Saint-Laurent et son utilisation comme voie maritime internationale; l'appropriation privée du lit du

fleuve; l'aménagement du territoire riverain au service du développement urbain, économique et social; l'accès public aux rives et au plan d'eau; le transport maritime intérieur et ses avantages environnementaux; le tourisme maritime et fluvial et sa valeur de nouveauté pour le développement; les paysages du Saint-Laurent et leur caractère unique.

Notre compréhension des choses est que le plan directeur du Saint-Laurent décrira notamment comment le Saint-Laurent doit être traité au regard de ce que, comme ressource en eau, il apporte, lui et lui seul, de manière éminente et spécifique, par exemple en volumes d'eau douce, en richesses écosystémiques, en possibilités de transport maritime, intérieur et planétaire, en développements urbains, économiques et sociaux, en accès publics à l'eau, en possibilités touristiques maritimes et fluviales, en richesses paysagères.

Recommandation no 3

- **Nous recommandons que le projet de loi no 92 spécifie que la gestion du Saint-Laurent doit se faire sur la base d'un plan directeur élaboré selon le même patron général que les autres plans directeurs de l'eau, mais intégrant des dispositions spécifiques. Celles-ci devront être inspirées de son statut de patrimoine national et des autres paramètres de référence déjà mentionnés, quant à la composition de l'instance représentative qui l'élaborera et le mettra en œuvre, quant aux instances gouvernementales, nationales, régionales et municipales auxquelles il sera transmis pour considération dans l'exercice de leurs attributions et quant aux éléments qu'il traitera.**

Recommandation no 4

- **Nous recommandons que le projet de loi no 92 spécifie que le plan directeur du Saint-Laurent doit traiter notamment des éléments suivants :**
 - **L'eau du Saint-Laurent dans sa dépendance, pour ses débits et ses niveaux, de l'eau des Grands Lacs;**
 - **Les écosystèmes du Saint-Laurent en tant qu'exposés au trafic maritime;**
 - **Le lit du Saint-Laurent et son appropriation;**
 - **Le territoire riverain du Saint-Laurent et son aménagement;**
 - **L'accès public au Saint-Laurent;**
 - **Le transport maritime intérieur comme élément de la lutte aux gaz à effet de serre et au gaspillage énergétique;**
 - **Le tourisme maritime et fluvial et le développement durable du tourisme;**
 - **Les paysages du Saint-Laurent, leur qualité, leur fragilité.**

Conclusion

Le Saint-Laurent constitue la principale ressource en eau accessible à la très grande majorité de la population du Québec. Son ampleur géographique, ses richesses écologiques, son rôle passé, présent et futur aux plans économique, social et culturel du Québec en font également l'axe central et structurant de son développement. C'est donc une ressource d'une importance et d'une valeur spécifiques, éminentes et déterminantes, sans commune mesure avec celles des autres ressources en eau. C'est pourquoi nous recommandons qu'il soit traité dans le projet de loi no 92 conformément aux engagements pris à son sujet dans la Politique nationale de l'eau.

Québec, le 4 septembre 2008

André Stainier, président

p.j. Annexe : Présentation de *Les Amis de la vallée du Saint-Laurent*



PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

L'organisme *Les Amis de la vallée du Saint-Laurent* (AVSL) est un organisme sans but lucratif qui œuvre à la protection et à la promotion des richesses environnementales du fleuve Saint-Laurent et à l'harmonisation de ses usages. Il existe depuis 1986 et compte plus de cent cinquante membres, individuels et corporatifs, répartis dans tout le Québec.

Le statut

L'organisme *Les Amis de la vallée du Saint-Laurent* est une corporation constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies, avec lettres patentes enregistrées le 17 décembre 1986 au Libro C, folio 116.

La vision

Les AVSL veulent

- l'accès au fleuve pour tous, selon des usages variés et respectueux de son potentiel naturel;
- la protection intégrale et la mise en valeur des richesses du fleuve : l'eau, la voie navigable, le lit du fleuve, les rives, la faune, les habitats, les paysages, le patrimoine bâti, etc.;
- l'avènement d'une politique du Saint-Laurent basée sur une approche globale et intégrée de tous ses aspects et de tous ses usages;
- le développement durable des ressources multiples du fleuve.

Les actions

Les AVSL réalisent

- des actions concrètes de conservation et de mise en valeur du fleuve et de ses rives en partenariat avec des communautés locales et régionales;
- des activités de réflexion et de promotion portant sur les diverses utilisations du fleuve, en partenariat avec les usagers : navigation, pêche, interprétation, écotourisme, baignade, nautisme, aventure, etc.;
- des rassemblements d'intervenants et d'usagers du fleuve favorisant les mises en commun et les consensus propres à assurer au Saint-Laurent un avenir harmonieux et durable;
- des interventions publiques sur des questions relevant de la gestion et de l'exploitation du fleuve et de ses ressources.

Les publics

Les AVSL s'adressent

- aux collectivités riveraines;
- aux usagers;
- aux entreprises ayant un lien avec le Saint-Laurent;
- aux administrations gouvernementales, municipales et parapubliques;
- aux milieux associatifs préoccupés de l'écosystème Saint-Laurent / Grands Lacs;
- aux institutions de recherche, d'éducation, de protection et de promotion vouées à l'eau et aux écosystèmes aquatiques;
- au grand public.

L'organisation

Les AVSL se sont donné une organisation légère, faite de

- un conseil d'administration de dix membres élus et de quatre membres cooptés, issus des divers milieux intéressés au Saint-Laurent;
- un secrétariat à temps partiel appuyé par des collaborations occasionnelles;
- des bénévoles;
- des partenaires issus des milieux gouvernementaux, environnementaux, institutionnels et d'affaires.

Les moyens d'action

Les moyens d'action dont les AVSL disposent sont :

- un bureau situé dans le Centre Culture et Environnement Frédéric Back;
- une entente de services avec le Centre de services en développement durable;
- un bulletin périodique d'information;
- des publications originales;
- un petit centre de documentation;
- l'organisation d'événements publics;
- un site web;
- des ressources financières non récurrentes, faites de cotisations, de contributions de partenaires, de commandites, de subventions.

**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
(Octobre 2007)**

- André Carbonneau**, directeur Performance et Terminaux
Ultramar Canada Ltée
- Louis Désilets**, biologiste,
Groupe RSDE inc.
- Jean Ferron**, président
Communication conseil Ferron
- Serge Filion**
Urbaniste
- René Gélinas**, directeur Qualité du milieu, Service de l'environnement
Ville de Québec
- Dr Benoît Gingras**
Centre de santé publique Chaudière-Appalaches
- Me André Joli-Cœur**
Joli-Cœur, Lacasse, Lemieux, Simard, Saint-Pierre, avocats
- Me Jean Morand**
avocat-conseil
- Patrick Plante**, formateur en gestion
INITIUM
- Capitaine Louis Rhéaume**, pilote
Les Pilotes du Bas Saint-Laurent
- Agathe Savard**
Environnementaliste
- André Stainier**, président
Les Amis de la vallée du Saint-Laurent

(2 postes sont vacants)

PRINCIPALES RÉALISATIONS

PUBLICATIONS

- *Le Saint-Laurent, patrimoine national, Une reconnaissance qui s'impose*, brochure, 1992, 15 pages
- *Voies d'avenir pour le Saint-Laurent*, recueil, sous la direction de Paulyne Gauvin, Paulymedia, Lotbinière (Québec), 1994, 208 pages
- *Le Saint-Laurent et l'aménagement du territoire*, numéro de la Revue québécoise d'urbanisme, février 1997
- *Du kayak au cargo, Un fleuve pour tous!*, recueil consacré à la navigation sur le Saint-Laurent, sous la direction de Paulyne Gauvin, Paulymedia, Lotbinière (Québec), 1999, 250 pages
- *Guide écologique du nautisme sur le Saint-Laurent*, par Martin Savard, sous la direction de Les Amis de la vallée du Saint-Laurent, 2000, 100 pages
- *La gestion de l'eau au Québec – Synthèse des mémoires de Stratégies Saint-Laurent et de ses membres, mise en parallèle avec les recommandations du BAPE*, par Les Amis de la vallée du Saint-Laurent et Société linnéenne du Québec, 2001, 63 pages
- *Le pilotage maritime sur le Saint-Laurent et l'analyse des risques - Synthèse sommaire des informations et des analyses*, par Les Amis de la vallée du Saint-Laurent et Société linnéenne du Québec, 2003, 145 pages
- *À la découverte du Saint-Laurent*, par Jean Gagné sous l'égide des Amis de la vallée du Saint-Laurent, Les Éditions de l'Homme, Montréal, 2005, 335 pages
- *Le Saint-Laurent et le rayonnement de Québec en Amérique française. Proposition pour la célébration du 400^e anniversaire de fondation de Québec*, édité par la Ville de Québec, 2005, 40 pages (versions française et anglaise)

ACTIVITÉS

- Colloque *Le Saint-Laurent et ses rives : Pour un développement harmonieux et durable*, Québec, Musée de la civilisation, 1992
- Campagne pour la reconnaissance du Saint-Laurent comme patrimoine national, avec dépôt à l'Assemblée nationale d'une pétition fortement appuyée, le 30 novembre 1993
- Interventions soutenues en vue de la conservation et de la mise en valeur des rives du fleuve au Quai des écurieuls (Donnacona), à Saint-Antoine-de-Tilly, à Saint-Romuald, 1995-1999
- *L'accès public au fleuve*, atelier, Saint-Augustin-de-Desmaures, 1997

- Supervision et présentation de *Le marais habité de Saint-Antoine-de-Tilly, Plan directeur de protection et de mise en valeur des habitats du marais de Saint-Antoine-de-Tilly* réalisé par Bphenvironnement, 1997
- *Du kayak au cargo, Un fleuve pour tous!*, Forum d'information et d'échanges sur la navigation sur le Saint-Laurent, Trois-Rivières, avril 1998
- Formation du Comité ZIP *Les Deux Rives* pour la région Bécancour – Francheville, 1998-1999
- Supervision et présentation de *Un fleuve dans la ville, Plan directeur de protection et de mise en valeur de la bordure fluviale de Saint-Romuald* réalisé par Bphenvironnement, 1999
- *Pour une économie bleue, Le Saint-Laurent en développement*, Forum d'information et d'échanges sur la rentabilité économique du fleuve Saint-Laurent et l'approche écologique, Trois-Rivières, 12 et 13 octobre 1999
- Secrétariat de la Commission environnementale de Stratégies Saint-Laurent (2000-2001; 2001-2002, 2002-2003)
- Conférence *Le Saint-Laurent, un fleuve à découvrir*, présentée à la Rencontre *Fleuves en image* du Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents, Saumur (France), 8 septembre 2000
- Accompagnement environnemental du projet pilote de revégétalisation de la berge aux abords du quai Irving de la Commission de la capitale nationale du Québec (2001-2003)
- Conception, direction et supervision d'un ouvrage d'ensemble grand public sur les attraits et les richesses du Saint-Laurent (2001-2004) (Voir Publications)
- *Le Saint-Laurent et le rayonnement de Québec en Amérique française*, projet présenté à la Ville de Québec pour le 400^e anniversaire de Québec en 2008 (2004-2005)
- *Le Saint-Laurent et le rayonnement de Québec en Amérique française*, projet préparé à la demande de la Commission de la capitale nationale du Québec pour le parc de la Jetée de Sillery de la Promenade Samuel-De Champlain (2006)
- *Projet d'intégration d'une œuvre d'art au bassin Brown*, élaboration, proposition et démarches auprès de l'Administration portuaire de Québec (2006-2007)
- *Raconte-moi ton fleuve!* Jumelage d'une école riveraine du Saint-Laurent à Québec avec une école française riveraine du Rhône, projet élaboré avec la Maison du fleuve Rhône, Givors, France (2007-2008)
- *Le transport maritime et l'environnement, deux alliés d'avenir – Avantages, défis, réalisations*, campagne de sensibilisation sous les auspices du Comité de concertation Navigation du Plan Saint-Laurent (2007-2008)
- *La baigneuse, un homme et quatre loups venus de la mer*, spectacle de danse contemporaine par Fleuve Espace danse, le 24 juin 2008 à l'inauguration de la Promenade Samuel – De Champlain à Québec, sur l'initiative des Amis de la vallée du Saint-Laurent (2007-2008)

- *Québec et le Saint-Laurent, porte du monde : La Semaine de la navigation et de la relève maritime, Québec, 15-21 septembre 2008*, événement de sensibilisation des jeunes et du grand public à l'intérêt des carrières maritimes, du point de vue environnemental notamment (2007-2008)

PARTICIPATIONS RÉCENTES

- au Comité Saint-Laurent préparatoire à la Politique nationale de l'eau
- au Forum de concertation sur le transport maritime (Transports Québec)
- au groupe de travail sur la valorisation du transport maritime et du Saint-Laurent du Forum de concertation sur le transport maritime
- au groupe de travail sur Compétitivité et environnement du Forum de concertation sur le transport maritime
- au Comité de concertation Navigation du Plan d'action Saint-Laurent (fédéral-provincial)
- au groupe de travail sur le traitement des eaux usées de navires et embarcations (Transports Canada)
- au Conseil consultatif régional sur l'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures (Pêches et Océans Canada)
- au Regroupement des usagers du Saint-Laurent
- au conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches
- au Conseil de bassin de la rivière Etchemin
- à la Table de concertation Environnement de la MRC de Portneuf
- au Comité de développement de la Route bleue Québec – Chaudière-Appalaches
- au Comité Eau de Nature-Québec /UQCN
- au projet Défi international des jeunes marins pour Québec 2008
- au Comité des usagers de la Promenade Samuel-De Champlain
- au Comité consultatif de l'Institut maritime du Québec
- au conseil d'administration de la Route bleue Québec – Chaudière-Appalaches
- au conseil d'administration du Conseil de bassin de la rivière du Chêne

MÉMOIRES ET INTERVENTIONS PUBLIQUES RÉCENTES

- *La gestion du fleuve Saint-Laurent*, mémoire présenté à la Commission sur la gestion de l'eau au Québec du Bureau d'audiences publiques en environnement, novembre 1999
- *Le fleuve Saint-Laurent et le projet de politique du patrimoine culturel*, mémoire présenté au groupe-conseil mandaté par la ministre de la Culture et des Communications du Québec, février 2000
- *Le projet de terminal de croisières à la Pointe-à-Carcy*, mémoire présenté au Comité consultatif de l'Administration portuaire de Québec, mai 2000
- *Redonner le fleuve aux Québécois*, mémoire présenté à la consultation publique de la Commission de la capitale nationale du Québec par Vivre en ville, la Société linnéenne du Québec, les Amis de la vallée du Saint-Laurent, le Conseil régional de l'environnement de la région de Québec et le Comité régional des usagers du transport en commun, novembre 2000
- *Le projet de plan d'utilisation des sols*, commentaires présentés à la consultation publique de l'Administration portuaire de Québec, décembre 2000
- *Le projet de stratégie québécoise sur la diversité biologique 2002-2007*, intervention, avril 2002

- *L'analyse des risques en matière de pilotage sur le Saint-Laurent*, mémoire présenté à l'Administration de pilotage des Laurentides, mai 2002
- *Le projet LES BOISÉS DE L'ABBAYE à Lévis, secteur Saint-Romuald*, mémoire présenté à la Commission d'urbanisme de la ville de Lévis, mai 2002
- *Les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent*, mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques en environnement, mai 2004
- *L'optimisation de la Voie maritime*, mémoire présenté lors de la consultation publique accompagnant l'*Étude des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent* de Transports Canada et du Département des Transports des États-Unis d'Amérique, juin 2004
- Mémoire déposé auprès de la Commission consultative de la Communauté métropolitaine de Québec sur le document *Vision stratégique du développement. Projet d'énoncé – Défis, orientations et pistes d'action*, octobre 2004
- *Les projets d'amélioration de la route 175 des kilomètres 60 à 84 et 84 à 227*, mémoire présenté à la Commission d'enquête et d'audiences publiques du BAPE, mai 2005
- *Le projet d'entente 2005 sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs*, commentaires et recommandations, août 2005
- *La protection des mammifères marins du Saint-Laurent*, réponse aux consultations du Parc marin Saguenay – Saint-Laurent, de Pêches et Océans Canada (Ressource et pêches) et de Pêches et Océans Canada (Programme des ZPM), août et septembre 2005
- Mémoire sur le projet de la Commission de la capitale nationale du Québec *La promenade Samuel – De Champlain, Volet 1 : Secteur pont Pierre Laporte – côte de l'Église* soumis à la commission d'enquête et d'audiences publiques du BAPE, décembre 2005
- Mémoire sur le Projet de la Ville de Québec d'aménagement d'une nouvelle prise d'eau dans le secteur de Sainte-Foy, mars 2006
- Commentaires sur le Legs du gouvernement du Canada pour le 400^e anniversaire de Québec, Consultations de l'Administration portuaire de Québec, mai 2006
- Mémoire sur le projet de politique du patrimoine de la Ville de Québec, juin 2006
- Mémoire sur le projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna, juin 2006
- Commentaires sur le Rapport du Groupe d'étude international sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent, *Options en matière de gestion des niveaux et des débits du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent*, juillet 2006
- Commentaires présentés à la Commission mixte internationale sur *Nouvelle ordonnance d'approbation proposée pour la régularisation des débits et des niveaux d'eau dans le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent et Plan 2007*, juillet 2008

- *Représentations des carrières maritimes : Facteurs du choix d'une carrière maritime chez les jeunes Québécois*, Rapport final présenté aux Amis de la vallée du Saint-Laurent par Annie Cloutier et Catherine Duchesneau, Département de sociologie, Université Laval, mai 2008
- *Tout le monde en parlait, Un fleuve sans pylônes*, Société Radio-Canada, 6 mai 2008
- *Le rôle des scientifiques dans la prise de conscience environnementale a-t-il évolué pour le mieux?* Chapitre Saint-Laurent, 12^e colloque annuel, Québec, 29-30 mai 2008, 400 ans d'évolution de la conscience environnementale, Atelier, mai 2008
- *Les jeunes, les ports et les littoraux : Du contact au désir, du désir à la carrière*, Cap sur les ports francophones, Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et en urbanisme (APERAU), Colloque Ports et littoraux, espaces de métamorphoses territoriales : Du désir au devenir, Québec, 4-6 juin 2008

PUBLICATION INTERNE

- Bulletin d'information périodique *Les Amis de la vallée du Saint-Laurent* (34 numéros à ce jour)

Note : On trouvera plus de détail sur ces publications, activités et interventions, dont le texte de la plupart de celles-ci, dans le site Internet de l'organisme, à l'adresse www.avsl.qc.ca.